

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1331 :

Aménagement du Centre Bourg de la Ravine des Cabris - Passation d'un avenant n°2 au marché de travaux, lot n°1 « VRD » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°29/1331 : Aménagement du Centre Bourg de la Ravine des Cabris - Passation d'un avenant n°2 au marché de travaux, lot n°1 « VRD » - Approbation et autorisation de signature de l'avenant.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération intitulée « Aménagement du Centre Bourg de la Ravine des Cabris », le lot n°1 – VRD a fait l'objet d'une attribution à l'entreprise GTOI lors des réunions de travail du 17 décembre 2021 et du 09 février 2022, approuvée lors du Conseil municipal du 03 mars 2022 (affaire n°15/700).

Pour mémoire, un avenant n°1, sans incidence financière, a été approuvé le 16 mai 2023 par délibération n°25/1173.

Il est à noter que des modifications au programme initial des travaux ont été apportées par la Commune de Saint-Pierre, ce qui a entraîné un délai supplémentaire de huit semaines avec pour conséquence la création des prix nouveaux suivants :

- Prolongation des installations de chantier pour un montant de 60 971,40 € HT,
- Mobilisation d'équipes supplémentaires pour un montant de 36 885,10 € HT,
- Prolongation de la mise à disposition d'encadrement de chantier pour un montant de 29 354 € HT.

Ainsi, il importe de faire un avenant n°2 afin de prendre en compte ces prix nouveaux.

Le montant estimatif initial du marché était de 2 151 442,00 € HT. Les travaux étant réglés sur attachement, le montant final des prestations attachées au réel est de 1 902 961,38 € HT.

Il importe de préciser que le montant de :

- l'avenant n°1 était de 213 654,40 € HT,
- l'avenant n°2 est de 127 210,50 € HT.

Le nouveau montant du marché après les avenants n°1 et 2 est de 2 243 826,28 € HT soit une augmentation de 92 384,28 € HT par rapport au montant initial du marché (+ 4.29%).

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 822 2312 2182200240.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de cet avenant n°2 au marché de travaux, lot n°1 « VRD »,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** cet avenant n°2 avec l'entreprise GTOI sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1331-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE